

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 19 MAI 2022

Le 19 mai 2022 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rioux se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 11 mai 2022 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Philippe SOULISSE, François TURPIN, Jean-Michel MEGRAUD, Stéphane BOUILLON, Benoît BRIDIER, Daniel FAURE, Francis BONNIN, Sylvain GOUGEON
Mmes Sylvie VIGNAUD, Claude LOISEAU, Gaëlle LUCAZEAU, Nathalie DUCHIRON, Nadège GERBIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM., Nicolas CHAUDET, Jean-Joël BODIN,
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Claude LOISEAU

Sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE, la séance est ouverte à 20 heures 30.
A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2022.

I DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la rencontre de Monsieur le Maire avec le SDEER, un devis doit être présenté pour l'éclairage public qui va être modifié avec les travaux d'aménagement du bourg.
Le devis n'étant pas été réalisé ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

II MISE EN PLACE RIFSEEP POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,
VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,
VU le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,
VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,
VU Les arrêtés fixant les montants de référence pour les corps et services de l'Etat,
VU la délibération du 22 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité, de mettre en place le versement de l'IFSE aux agents contractuels pour un montant annuel de 1200€.

III VERSEMENT INDEMNITE POUR GARDIENNAGE EGLISE

Vu le code général des collectivités locales

Vu la circulaire n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Vu la circulaire ministérielle du 07 mars 2019 du ministère de l'intérieur,

Vu la délibération n°2022-4-1 du 12 avril 2022 portant approbation du budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire qu'une personne s'occupe quotidiennement de l'accès à l'église (ouverture de la porte le matin et fermeture le soir),

Considérant que ce service fourni à la commune donne lieu à une indemnité de gardiennage et que le montant de cette indemnité n'a pas été modifié depuis le 25 novembre 2005.

Considérant que cette tâche est assurée par Mme GODET Janine,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDÉ** d'allouer à Mme GODET Janine une indemnité de gardiennage d'un montant fixe de 250€ (deux cent cinquante euros) à compter de l'année 2022
- DIT que les crédits sont déjà inscrits au budget de l'exercice 2022.

IV PROLIFERATION CHATS ERRANTS

Un constat a été fait par beaucoup de riverains concernant la prolifération de chats errants dont certains sont nourris par des habitants.

Le Maire a contacté une association qui pourrait procéder à la capture et à la stérilisation de ces chats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas adhérer à l'association, compte tenu du coût élevé de ses interventions, mais de demander aux habitants de faire stériliser leurs chats afin de limiter la propagation, ou d'interdire la divagation de ceux-ci.

COMMUNE DE RIOUX SÉANCE DU 19 MAI 2021

INFORMATIONS DIVERSES

◆ Stationnement « rue Raynaud »

Des problèmes de stationnement perdurent dans ce secteur et des riverains se retrouvent dans l'impossibilité de rentrer leur véhicule dans leur propriété du fait de voitures stationnés devant leur entrée. Mr Francis BONNIN a rappelé au conseil que la circulation dans les rues Saint Jacques et rue de la Corderie doit pouvoir se faire, à condition que chacun respecte les règles de conduite. Afin d'interdire la circulation dans l'extrémité de la rue Saint Jacques, un panneau d'interdiction de stationner et de voie sans issue vont être installés.

◆ **Commission voirie**

Les représentants de la commission voirie ont constaté que certains chemins communaux ruraux sont en très mauvais état. Des accès ont été rempierrés mais certains chemins sont devenus quasiment impraticables. Il a aussi été constaté que des riverains ont fait des travaux sans déposer de demande d'urbanisme à la mairie. Des courriers ont été adressés aux personnes concernées.

◆ **Calendrier SCOT loi climat et résilience**

La loi climat et résilience a été votée le 21 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique, va fondamentalement modifier le schéma de construction dans les années à venir. De ce fait le nombre des SCOT actuelles vont être supprimées pour que seule une d'entre elles reste existante.

Mr Le Maire présente au conseil municipal le calendrier qui sera à respecter jusqu'en 2027.

◆ **Point sur rencontre pour l'aménagement du bourg**

Une rencontre a eu lieu entre les conseillers de la commission voirie et les représentants du département et de la société Eurovia en charge des travaux.

Le chantier devrait commencer vers octobre sous réserve de l'achat d'une parcelle par la mairie. Le projet d'une liaison douce a aussi été évoqué qui permettrait de relier le bourg à l'école.

◆ **Visite de l'architecte Mme Ségonne Debord**

Suite à la mauvaise installation du paratonnerre, l'architecte en charge des monuments historiques est venue pour apporter ses conseils. Elle a émis l'idée de déplacer les fils du paratonnerre du côté sud de l'église. Les descentes des eaux pluviales seront à vérifier, la maçonnerie du chevet serait à refaire et 2 vitraux seront à restaurer.

◆ **Demande d'une habitante pour céder une parcelle**

Suite à la demande d'une usager, le conseil municipal va étudier lors d'une prochaine session la demande de Mme Marceiller de céder gratuitement une de ses parcelles. Aucun des propriétaires attenants à cette parcelle ne souhaitent se porter acquéreur et l'emplacement ne peut être constructible.

◆ **Avancement projet commerce**

Mr Benoit Bridier demande si le projet commerce a progressé. A ce jour, le plan rectificatif n'a toujours pas été envoyé par l'architecte suite au rendez-vous effectué avec Mr Guérin.

Fin de la séance à 22 heures 45

Philippe SOULISSE

Jean-Michel MEGRAUD

Sylvie VIGNAUD

François TURPIN

Gaëlle LUCAZEAU

Stéphane BOUILLON

Benoît BRIDIER

Claude LOISEAU

Nathalie DUCHIRON

Daniel FAURE

Francis BONNIN

Stéphane GOUGEON

Nadège GERBIER